



RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00018

Numéro SIREN : 790 328 215

Nom ou dénomination : SOGECA AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2015 sous le numéro de dépôt 1640

SOGECA AUDIT

Société de commissaires aux comptes inscrite à la CRCC de Pau
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros
Siège social : BAYONNE – 62, avenue du 8 Mai 1945
790 328 215 RCS BAYONNE

PROCES VERBAL
DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE
LE 2 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze
et le vendredi deux janvier à quinze heures,

Les membres de la société « SOGECA AUDIT » se sont réunis au siège social, sur convocation de la gérance, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ⇒ ***Nomination d'un nouveau cogérant,***
- ⇒ ***Pouvoirs.***

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean-Jacques BROUZENG LACOSTILLE, gérant non associé,
- Monsieur François LISSAR, gérant non associé,
- Monsieur Jean-Philippe TOURGIS, gérant non associé,

- la société « SOGECA »,
propriétaire des MILLE parts,
composant le capital social, ci 1.000
représentée par Monsieur Charles BENMERGUI,

Monsieur Jean-Jacques BROUZENG LACOSTILLE, cogérant, prend alors la parole et revient sur les motifs de la proposition de nomination d'un nouveau cogérant.

Il indique à cette occasion que la personne pressentie pour occuper ces fonctions, est Monsieur Pascal COMBEAU.

Après discussion et puis personne ne demandant plus la parole, Monsieur Jean-Jacques BROUZENG LACOSTILLE, cogérant, met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique décide de nommer en qualité de cogérant de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Pascal COMBEAU**
né à TALENCE (33) le 7 juin 1975
demeurant à TARNOS (40220) – 21 avenue Jean Jaurès

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE.

Monsieur Pascal COMBEAU intervient alors afin d'accepter les fonctions de gérant auxquelles il vient d'être désigné.

Il déclare qu'aucune interdiction, incompatibilité ou disposition quelconque n'est susceptible de l'empêcher d'exercer les fonctions auxquelles il vient d'être nommé.

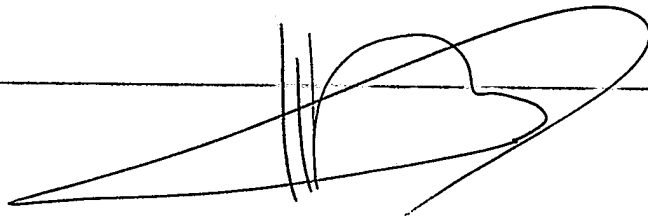
SECONDE RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Charles BENMERGUI, représentant la société "SOGECA" et par Monsieur Pascal COMBEAU et qui a été consigné dans le registre spécial prévu à cet effet par l'article L 223-31 et R 223-26 du Code de Commerce.

certifiée conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above a horizontal line.